



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR UNE INTERVENTION LORS D'UNE RENCONTRE ANIMÉE DANS LE CADRE DU PROJET ADO'LIRE PAR STEPHANE MICHAKA LE MARDI 19 MARS 2019 A 18H A LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE

**DÉCISION N° AU-19-108
EN DATE DU 11 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2018-2019,

CONSIDÉRANT la proposition de Stéphane MICHAKA d'intervenir lors d'une rencontre animée dans le cadre du projet Ado'Lire, dont le siège social est situé 21, rue du Professeur Bergonié – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre, le mardi 19 mars 2019 à 18 heures à la salle des Académiciens de Cœur de Ville

D É C I D E

DE SIGNER avec Stéphane MICHAKA dont le siège social est situé 21, rue du Professeur Bergonié – 94270 Le Kremlin-Bicêtre, un contrat de prestation de service pour une intervention lors d'une rencontre animée dans le cadre du projet Ado'Lire, le mardi 19 mars 2019 à 18 heures à la salle des Académiciens de Cœur de Ville dont le coût est fixé à deux cent cinquante-sept euros (257,00 € T.T.C.) l'intervention ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190311-lmc1H6106H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/03/2019 Date de Publication : 11/03/2019 |
|---|